



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ANIMATION D'UNE CONFERENCE INTITULEE "PRESENTATION DES LIVRES EN FALC" PAR LES EDITIONS KILEMA LE 10 OCTOBRE 2025 A 19H DANS LA SALLE DES ACADEMICIENS DE COEUR DE VILLE

**DÉCISION N° DM-25-235
EN DATE DU 09 JUILLET 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin ;

CONSIDÉRANT la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la saison 2025-2026,

CONSIDÉRANT la proposition de conférence des Editions KILEMA, représentée par Madame Cécile Arnoult, en sa qualité de présidente, dont le siège social est situé 19, avenue d'Italie – 75013 Paris, le 10 octobre 2025 à 19h dans la salle des Académiciens situé à Cœur de Ville.

D É C I D E

DE SIGNER avec les Editions KILEMA, représentée par Madame Cécile Arnoult, en sa qualité de présidente, dont le siège social est situé 19, avenue d'Italie – 75013 Paris, un contrat de prestation de service pour l'animation d'une conférence intitulée « Présentation des livres en FALC », le 10 octobre 2025 à 19h dans la salle des Académiciens situé à Cœur de Ville dont le coût est fixé à deux cents euros (200,00 € T.T.C.) la conférence ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250709-lmc1H13277H1-AR
Date de réception en Préfecture : 09/07/2025
Date de Publication : 09/07/2025